

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

#### Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

#### Etaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

#### Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

## Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Septembre 2019)

**Rapporteur :** Gabriel BAULIEU, Président

**Commission :** Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à trois demandes nouvellement déposées en matière d'habitat pour un montant de 1 725 124,50 €. Pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunt sont respectés.

Il est proposé ci-dessous une synthèse des demandes formulées et présentées en détail dans le point suivant (voir délibérations de garanties en annexe).

### **I. Opérations financées par les prêts à garantir (Habitat)**

**Dossier 281**

**Demandeur :** GRAND BESANCON HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON

**Contrat de prêt :** n° 99047

**Montant à garantir :** 1 089 269,00 € (soit 50 % du prêt total de 2 178 538,00 €).

**Affectation de l'emprunt :** Réhabilitation de 69 logements 50A 50B rue Mirabeau à Besançon

**Niveau de performance énergétique :** BBC Rénovation (79,8 kWh/m<sup>2</sup>/an)

**Dossier 282**

**Demandeur :** GRAND BESANCON HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON

**Contrat de prêt :** n° 97043

**Montant à garantir :** 343 174,00 € (soit 50 % du prêt total de 686 348,00 €).

**Affectation de l'emprunt :** Acquisition/Amélioration de 7 logements 35 rue du Polygone à Besançon « Le Clos des Hirondelles »

**Niveau de performance énergétique :** BBC Rénovation (54 kWh/m<sup>2</sup>/an - HPE)

**Dossier 283**

**Demandeur :** OFFICE PUBLIC D'HLM DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25

**Contrat de prêt :** n° 97505

**Montant à garantir :** 292 681,50 € (soit 50 % du prêt total de 585 363,00 €).

**Affectation de l'emprunt :** Acquisition de 8 logements 11 rue des Saint-Martin à Besançon

**Niveau de performance énergétique :** RT 2012 – 10 % (54 kWh/m<sup>2</sup>/an - HPE)

Il a été vérifié sur la base des documents figurant dans les dossiers de demandes que les différentes clauses respectent le règlement des garanties d'emprunt de Grand Besançon Métropole. Les ratios prudentiels sont rappelés dans le tableau joint ci-après.

Conformément à son règlement, Grand Besançon Métropole renoncera au bénéfice de discussion pour ces opérations.

La situation financière des demandeurs a été mesurée par Grand Besançon Métropole. Elle a été appréciée à partir des informations financières disponibles (états financiers annuels du 31/12/2017).

## II. Provision pour garantie d'emprunt

Conformément au règlement précité, au regard de la nature juridique des bénéficiaires et des opérations, les demandes de garanties d'emprunt ne feront pas l'objet d'une provision.

**Les contrats d'emprunt CDC faisant l'objet d'une garantie accordée au titre de la compétence Habitat sont annexés à l'envoi dématérialisé et peuvent être consultés au siège de Grand Besançon Métropole.**

***Mme K. ROCHDI, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.***

**A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par GRAND BESANCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON et OFFICE PUBLIC D'HLM DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25 pour un montant total de 1 725 124,50 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1